

COMMUNE de CHAMELET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Date de convocation et d'affichage : 10 juin 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire

Secrétaire élu : André RAGINEL

Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRÉ, Bernard BATAILLE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, André RAGINEL.

Membre absent, excusé : Alain CHAMBRU (pouvoir à André CLEMENT), Rolande FAYARD (pouvoir à Ariane BOUVIER), Henri PINATEL (pouvoir à Christophe AUDARD), Gérard VILAND.

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET.

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de la séance précédente
- Aliénation d'une section du chemin rural n° 41 « Au Brouillard »
- Garderie Périscolaire – avenant financier n° 25
- Ravalement de façades – possibilité aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention
- Election des délégués titulaires et suppléants pour les sénatoriales
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal décide de procéder en premier lieu à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

Election des délégués titulaires

Sont nommés délégués titulaires au premier tour :

André RAGINEL, 13 voix pour

André CLEMENT, 13 voix pour

Ariane BOUVIER, 13 voix pour

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Mrs. André RAGINEL, André CLEMENT et Mme Ariane BOUVIER déclarent accepter leur mandat.

Election des délégués suppléants

Sont nommés délégués suppléants au premier tour :

Alain BARRE, 13 voix pour

Alain CHAMBRU, 13 voix pour

Christophe AUDARD, 13 voix pour

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Mrs Alain BARRE, Alain CHAMBRU, et Christophe AUDARD déclarent accepter leur mandat.

Le procès-verbal, dressé et clos le vingt juin deux mil quatorze à dix-huit heures vingt minutes, et après lecture, est signé par le Maire et les autres membres du bureau et le secrétaire.

La séance de conseil débute selon l'ordre du jour.

N° 2014-07-32

Objet : Désaffectation et aliénation d'une section du chemin rural n° 41 lieudit « Au Brouillard »

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désaffectation et l'aliénation d'une section du chemin rural n° 41 lieudit « Au Brouillard ».

VU le code rural, notamment son article L. 161-10 ;

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, notamment son article 3 ;

VU le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

VU la délibération en date du 11 novembre 2013 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du code rural ;

VU l'arrêté municipal du 25 avril 2014 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 avril au 15 mai 2014 ;

VU le registre d'enquête et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que l'opération foncière ne porte pas atteinte à la desserte de parcelles autres que celles appartenant au riverain intéressé (M. Alain REYNARD) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- de désaffecter et de déclasser la section du chemin rural susvisé qui traverse les propriétés de M. Alain REYNARD, parcelles cadastrées ZI 17 et ZI 18 ;

- de céder à M. Alain REYNARD une section d'une longueur de 130 ml correspondant à l'ancien chemin rural n° 41 ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette opération foncière qui sera authentifiée en la forme notariée ;

- que les frais, droits et honoraires occasionnés par ces opérations seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

N° 2014-07-33

Objet : Garderie périscolaire - Avenant financier n° 25 à la convention d'objectif

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'objectif passée le 24 août 2005 entre la commune et l'association « Gestion périscolaire de Chamelet » fixe les engagements respectifs des parties pour assurer le fonctionnement et le financement d'un service de garde périscolaire dans la commune.

Elle présente les résultats à la fin du deuxième trimestre scolaire et propose la passation d'un avenant financier, conformément aux dispositions de la convention susvisée.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de prendre acte des résultats financiers du service de garderie périscolaire dont l'administration est assurée par l'association partenaire ;

- de mandater Madame le Maire pour signer l'avenant financier n° 25 à la convention d'objectif pour la période de janvier à mars 2014 et émettre le titre de recette correspondant, à hauteur de la somme de 2 340 €.

Adopté à l'unanimité.

Objet : Ravalement de façades – possibilité aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention

Après vérification des délibérations des 31 mars 2000 et 3 décembre 2001, et du règlement d'aide communale, il apparaît qu'aucune restriction concernant l'impossibilité pour un conseiller municipal de faire une demande de subvention pour des travaux de ravalement de façades n'ait été constatée. Le conseil municipal décide d'annuler cette délibération mise à l'ordre du jour.

Questions diverses :

1/ Local Claude PERRUSSEL

En raison des travaux d'aménagement qui vont s'y dérouler très prochainement et jusqu'au mois de novembre, il a été demandé aux associations qui l'occupent, et en particulier à l'Association de la Chasse de quitter les lieux. Par ailleurs, une fois ce local rénové, son affectation sera attribuée à l'ensemble des associations de la Commune.

Dans ces conditions, l'Association de chasse est amenée à trouver un nouveau local, non pas à titre temporaire mais à titre définitif.

La commune, soucieuse de permettre à cette association la poursuite de ses activités, lui propose de s'installer dans les locaux de St Julien et de le lui céder.

Outre les bâtiments, la parcelle est constituée d'un espace libre à usage de parking. La commune est prête à effectuer cette cession pour une somme de « principe » de l'ordre de 2 000 €.

L'Association deviendrait propriétaire des lieux et assumerait à son niveau, les charges d'électricité et d'eau qui étaient supportées, jusqu'alors dans le local Claude PERUSSEL, par la commune.

Sur la suggestion de l'Association de Chasse, d'occuper les ex - locaux des Pompiers, maintenant libres, le conseil municipal a manifesté son refus, s'agissant de bâtiments destinés à des salles de réunion, voire, dans le cadre d'un projet avec la Communauté de Communes, à la petite enfance.

Enfin, sur l'idée de créer et de construire un nouveau local, sur une partie du terrain précédemment occupé par le Tennis et le Basket, le conseil municipal a également fait valoir son opposition, d'une part pour une question de coût mais aussi et surtout pour préserver cet endroit, susceptible de faire l'objet, dans le futur, d'un aménagement d'ensemble.

Une rencontre, réunissant les représentants de l'Association de Chasse et du conseil municipal est prévue, sur les lieux de St Julien, le mardi 24 juin pour visiter les lieux et poursuivre la concertation.

2/ Rythmes scolaires

L'Inspection Académique a approuvé l'organisation des nouveaux rythmes scolaires de l'école de CHAMELET prévus pour la rentrée de septembre 2014, à savoir :

- Enseignement : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45. Mercredi de 9h à 12h.
- Activités périscolaires : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Pour financer l'achat des fournitures et des équipements utilisés durant cette plage horaire, une participation financière de l'ordre de 20 € par enfant et pour l'année est à l'étude.

3/ L'Académie versera la somme de 203 € à la commune, en compensation des services qu'elle a mis en place pour accueillir les enfants, lors de la journée de grève des enseignants du 15 mai dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Les conseillers présents à la séance :

Signatures (ou mention de la cause ayant empêché de signer)

Christophe AUDARD	Alain BARRÉ
Bernard BATAILLE	Sabrina BENETEAU
Ariane BOUVIER	Pierre CALA
Alain CHAMBRU <i>Absent excusé et représenté par André CLEMENT</i>	André CLEMENT
Rolande FAYARD <i>Absente excusée et représentée par Ariane BOUVIER</i>	Patrice GARDETTE
Florence MARTHINET	Julien PEYROCHE
Henri PINATEL <i>Absent excusé et représenté par Christophe AUDARD</i>	André RAGINEL
Gérard VILAND absent	